

Service Démocratie de proximité

Compte-rendu réunion publique

Vendredi 26 mai 2023 à 19h00

Intervenants :

- ✓ **Monsieur Xavier HAQUIN**, Maire d'Ermont, Conseiller Départemental du Val d'Oise
- ✓ **Monsieur Benoît BLANCHARD**, 1^{er} Adjoint au Maire délégué à l'Attractivité du Territoire et au Cadre de Vie
- ✓ **Monsieur Youcef KHINACHE**, Adjoint au Maire délégué à la sécurité et à l'espace public
- ✓ **Monsieur Léo-Steve GOUDNU**, chef de service voirie, mobilité, propreté
- ✓ **Monsieur Frédéric LACOMBE**, Chef de projet du cabinet Axurban

La réunion publique débute à 19h00.

Monsieur le Maire introduit la réunion en exposant les raisons qui ont motivé l'étude et la révision du plan de circulation et de stationnement :

➡ *Territoire communal surchargé par la circulation de transit :*

En premier lieu, **Monsieur le Maire** rappelle que le territoire communal est surchargé, particulièrement aux heures de pointe, par des véhicules qui transitent par la ville pour éviter les bouchons de l'A15 et A115 : plus de la moitié des véhicules présents sur le territoire le matin et le soir ne font que traverser la ville. Ce phénomène s'est amplifié au fil du temps, notamment par le fait de l'utilisation des applications de guidage.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que le transit de ces automobilistes (environ 6000 véhicules aux heures de pointe) qui ne cherchent qu'à gagner du temps sur leur trajet, représente un danger pour la sécurité des piétons et des autres usagers de la route sur la ville car ils roulent vite.

Il ajoute avoir interrogé les personnes en charge des traversées scolaires et toutes ont remonté la dangerosité de cette circulation de transit particulièrement le matin. **Monsieur le Maire** précise que la mise en place de contrôles routiers sont contraints par la réglementation, de fait ils ne seraient correctement réalisables que sur le boulevard Pompidou.

➡ *Changement des habitudes de déplacement :*

Monsieur le Maire rappelle ensuite qu'il émerge depuis quelques années un engouement de plus en plus fort de la population pour le développement de toutes les circulations douces, les modes de vie et de déplacement changent et les infrastructures doivent évoluer en parallèle.

De plus en plus de personnes souhaitent se déplacer à pied sans risque pour leur sécurité, il faut penser à des cheminements adaptés pour les personnes avec des poussettes mais aussi pour les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, de nombreux Ermontois souhaitent pouvoir se déplacer en vélo, à ce titre un maillage sur la ville et à terme avec les villes voisines est en cours d'étude avec le Conseil Départemental du Val d'Oise et la communauté d'agglomération Val Parisis.

➔ *La problématique du stationnement et des livraisons :*

Monsieur le Maire évoque aussi la problématique du stationnement, d'une part car la ville a été pensée et « dessinée » à une époque où il y avait moins de véhicules par foyer, mais aussi parce que beaucoup de places de stationnement sont prises par les commerçants.

Monsieur le Maire rappelle que pour favoriser le commerce de proximité et parallèlement au travail effectué sur les circulations douces, il faut être en mesure de proposer une offre de stationnement équilibrée et pertinente. Pour ces raisons, il y a également eu un travail important effectué sur la réglementation à la fois des durées de stationnement et des places de livraison, pour permettre aux gens de faire leurs courses et/ou d'honorer leurs rendez-vous en ville et de libérer les places de stationnement une fois qu'ils ont fini.

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu en parallèle une réflexion sur le stationnement des résidents avec la mise en place d'une « carte résident » qui permettra le stationnement d'un véhicule par foyer.

Après l'exposé des motivations qui ont guidé la révision du plan de circulation et de stationnement, **Monsieur le Maire** explique que le plan de circulation a été réfléchi et construit sur la base d'une vision globale des flux sur la ville. De fait, la proposition qui a été faite par le cabinet tient compte des points de cristallisation des difficultés de circulation notamment sur 2 rues - rue Saint Flaive prolongée et la rue Stalingrad – mais aussi des constructions à venir et des futurs projets, notamment sur la rue 18 juin et dans le quartier du Gros Noyer.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que le nouveau plan de circulation et de stationnement serait alors mis en œuvre à l'été 2023 après débat au Conseil Municipal du 30 juin prochain. Il sera mis en œuvre pour une phase test d'une durée d'un an, il est donc entendu que les aménagements seront provisoires et donc réalisés à moindre coût. En effet, dans le cas où ce nouveau plan de circulation ne permettrait pas de réduire la circulation ou qu'il ne profiterait pas aux piétons et aux cyclistes, **Monsieur le Maire** affirme être prêt à revenir en arrière et précise s'être également engagé auprès des commerçants si ces derniers apportaient la preuve factuelle d'un effondrement de leur chiffre d'affaire.

Monsieur le Maire informe le public avoir eu la confirmation par Madame la Présidente du Conseil Départementale du Val d'Oise que le Boulevard Georges Pompidou – voie départementale – est dans la programmation du département pour être entièrement requalifié avec notamment une piste cyclable à double sens et de la végétalisation. Il y aura également une étude et à l'issue une requalification de la rue de Sannois qui est particulièrement dangereuse.

Monsieur le Maire explique que malgré de nombreuses études, il n'y a pas de solution pour fluidifier la circulation dans le quartier d'Ermont-Eaubonne. Sur ce quartier, il y a néanmoins une rue -rue de la gare – qui cristallise deux problématiques, l'une de stationnement l'autre de vitesse excessive qui pourront et vont être traitées.

Monsieur le Maire, avant de laisser la parole à Monsieur Blanchard pour la présentation précise que le nouveau plan de circulation et de stationnement sera mis en débat au Conseil municipal du 30 juin prochain, même s'il n'est pas compétent sur ce sujet, estime essentiel qu'il puisse y avoir un échange au sein de cette instance sur un dossier aussi important.

Monsieur Blanchard rappelle le processus de concertation engagé avec les Ermontois depuis plusieurs mois sur le plan de circulation et de stationnement avec notamment de nombreuses ballades à pied et à vélo pour constater les problématiques sur l'espace public, les réunions publiques et d'information. Au même titre qu'il est rappelé la démarche engagée auprès des commerçants du centre-ville pour recueillir leurs attentes et leurs besoins en la matière, afin de toujours favoriser l'attractivité du centre-ville et le commerce local.

Monsieur Blanchard présente le support annexé au présent compte-rendu, à la suite de la présentation la parole est donnée aux habitants.

Un riverain demande si des simulations ont été réalisées pour savoir quels seront les itinéraires empruntés à l'avenir par les gens qui traversaient jusqu'à lors Ermont car Monsieur craint que la circulation se concentre sur la rue Kennedy.

Monsieur le Maire répond que les professionnels assurent que les automobilistes qui utilisent Ermont comme itinéraire bis resteront à l'avenir sur l'autoroute où passeront par la route départementale, les simulations permettent donc d'être plutôt optimistes. Néanmoins, il est rappelé que des comptages seront faits pour évaluer factuellement le bénéfice du nouveau plan de circulation.

Un riverain demande si toutes les rues mises en sens unique pourront être empruntées dans les 2 sens par les cyclistes.

Monsieur Blanchard explique que le code de la route prévoit que lorsque l'on met une rue à sens unique où la vitesse est limitée à 30km/h, les cyclistes peuvent l'emprunter à contre sens. C'est un sujet qui est regardé de près car sur certaines rues cela pose un réel problème de sécurité.

Monsieur le Maire précise qu'il faut faire preuve de discernement et voir au cas par cas en fonction des rues concernées.

Une riveraine demande quand sera effectif la remise en double sens du boulevard Pasteur et ce qui est envisagé pour limiter le bruit et quels seront les indicateurs pour évaluer l'impact sonore et en termes de pollution de ce changement.

Monsieur le Maire répond que cela sera effectif début septembre.

Par ailleurs la bande de roulement ne sera pas refaite dans l'immédiat car c'est une rue intercommunale et qu'il faudra donc que cette question soit vue avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis. Monsieur le Maire précise que les feux récompenses sont très efficaces pour réguler la circulation et sécuriser la rue.

Un riverain demande si dans la perspective des Jeux Olympiques 2024, il y aura des voies réservées.

Monsieur le Maire répond que dans la mesure où il n'y a pas d'épreuve des Jeux Olympiques 2024 prévues dans le Département, il n'y a selon lui pas de raison qu'il y ait de voies réservées.

Le riverain exprime son inquiétude quant à l'augmentation de la circulation sur l'A15-A115 avec la création de la sortie au niveau des coteaux de Sannois en lien avec le fait que des villes limitrophes reçoivent des athlètes.

Monsieur le Maire répond que les flux vont se concentrer aux endroits où se dérouleront les épreuves. Il précise qu'en effet il y aura une grosse délégation au CDFAS à Eaubonne mais qu'il y a un plan de circulation spécifique avec notamment une entrée directe sur l'autoroute par Saint Gratien.

Le riverain évoque un accident qui a eu lieu sur le Boulevard Pasteur il y a quelques années dans le cadre de la remise en double sens.

Monsieur le Maire répond que les aménagements de la chaussée doivent être pensés pour que les automobilistes ne puissent pas prendre de la vitesse afin de sécuriser au mieux la circulation sur la voie.

Une riveraine demande si les pistes cyclables seront matérialisées uniquement par du marquage au sol et le cas échéant quel contrôle sera fait pour vérifier qu'elles sont utilisées uniquement par les cyclistes. Par ailleurs Madame demande quelle sera la réglementation pour les trottinettes.

Monsieur le Maire explique que les policiers municipaux auront pour consigne de contrôler strictement la bonne utilisation des pistes cyclables où seuls les cycles et les vélos à assistance électrique sont autorisés. En ce qui concerne les trottinettes, à partir de la rentrée les policiers devront systématiquement verbaliser les utilisateurs de trottinettes qui ne respecteraient pas la réglementation, Monsieur le Maire ajoute qu'il y aura une « tolérance 0 » pour les comportements dangereux.

Une riveraine salue la décision prise de garder l'avenue de l'Europe en double sens et demande pour quelle raison il n'y a pas de piste cyclable prévue sur cette voie.

Monsieur le Maire répond que le fait de laisser la voie en double sens complexifie la mise en place d'une piste cyclable sur l'avenue de l'Europe, néanmoins cela sera étudié. Il rappelle par ailleurs que l'objectif dans le temps est bien d'avoir un maillage de pistes cyclables aussi complet que possible sur toute la ville et avec les communes limitrophes, néanmoins il faut garder à l'esprit que tout ne peut pas être fait et financé en même temps.

Un riverain s'inquiète du fort report de circulation généré par la mise en sens unique de la rue Stalingrad sur les rues Saint-Flaive prolongée et Kennedy. Monsieur s'inquiète par ailleurs de la pollution engendrée par le rallongement des distances du fait des nouveaux sens de circulation.

Monsieur le Maire répond qu'il y aura nécessairement moins de pollution, dans la mesure où selon les estimations 2000 véhicules de moins traverseront la ville. Pour les rues parallèles à la rue de Stalingrad, **Monsieur le Maire** convient qu'il y aura plus de circulation néanmoins pas jusqu'à la saturation, il redit que cela fera de toute façon l'objet d'un suivi précis pour évaluer finement la mesure des reports.

Une riveraine s'inquiète pour l'utilisation des futures pistes cyclables car elle remarque que les automobilistes stationnent sur la piste cyclable de la place Anita Conti et cela malgré le fait que la zone soit en vidéo verbalisation.

Monsieur le Maire répond qu'il y a environ 2000 verbalisations par semaine effectuées par la vidéo verbalisation. Il confirme que la réussite de ce nouveau plan de circulation et de la mise en place des nouvelles pistes cyclables réside en grande partie dans la faculté à le faire respecter, dans ce cadre notamment, les équipes de la Police municipale sont en train d'être étoffées.

Un riverain demande quelle est l'estimation de réduction du transit sur les 2315 véhicules comptabilisés.

Monsieur Lacombe répond que cette réduction est estimée à 50%.

Un commerçant se disant opposé à la mise en œuvre du nouveau plan de circulation souhaite remettre à Monsieur le Maire des questionnaires qu'il a compilé auprès de ses clients.

Monsieur le Maire reçoit les documents et précise que toutes les propositions pertinentes seront prises en compte.

Un riverain s'inquiète de l'augmentation des flux de circulation sur la chaussée Jules César qui va être générée selon lui par la remise en double sens du boulevard Pasteur, Monsieur indique que c'est une voie – chaussée Jules César - très accidentogène du fait de sa faible largeur alors qu'elle est à double sens.

Monsieur Blanchard explique que la chaussée Jules César ne sera pas plus empruntée avec la remise en double sens du boulevard Pasteur car ce n'est pas la voie la plus pratique pour rejoindre la gare d'Ermont-Eaubonne. Il précise également que la remise en double sens du boulevard répond à un vrai besoin et une véritable attente des habitants.

Un riverain toujours au sujet de la remise en double sens du boulevard Pasteur s'interroge sur le devenir des chicanes avec la mise en place des feux récompense et alerte sur l'étroitesse des trottoirs à certains endroits qui oblige les riverains à marcher sur la voie. Enfin Monsieur demande si une piste cyclable est envisagée sur ce tronçon pour faire le maillage jusqu'à la gare d'Ermont-Eaubonne.

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude est en cours pour élargir les trottoirs où cela est nécessaire et qu'il a été décidé d'élargir au moins un trottoir sur les voies qui ne permettent pas l'élargissement des deux.

Monsieur Blanchard, au sujet des chicanes, précise qu'elles resteront avec la remise en double sens du boulevard Pasteur.

Monsieur le Maire ajoute que les aménagements permettant la sécurisation du cheminement des piétons, notamment pour aller vers l'école, devront être vus prioritairement par les services suite aux remarques des riverains sur ce sujet.

Une riveraine demande si la toute la zone rue Saint-Flaive prolongée/rue Kennedy sera mise en zone 30, compte tenu de l'augmentation des flux générés par la mise en sens unique de la rue Stalingrad et de la proximité du collège.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Une riveraine s'interroge sur le fait d'élargir les trottoirs rue du 18 juin car ils sont selon elle suffisamment larges.

Monsieur le Maire affirme que sur certaines portions de la rue du 18 juin, les enfants en fauteuil roulant fréquentant l'Institut Médico-Educatif (IME) ne peuvent pas passer sur le trottoir pour rejoindre le centre-ville.

La riveraine souhaite savoir comment la piste cyclable sera matérialisée rue du 18 juin et de quel côté de la voie elle sera tracée.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit dans un premier temps, durant la période d'essai, que de marquage au sol afin de réaliser cela à moindre coût.

Monsieur Blanchard précise que la piste cyclable sera réalisée côté impair de la rue du 18 juin.

Un riverain demande ce qu'il en est du travail fait concernant les voies privées.

Monsieur Blanchard explique qu'en effet il y a eu un travail fait sur les voies privées dans le cadre de l'étude, afin de savoir si un certain nombre de ces voies pouvaient revenir dans le domaine public, il explique qu'il faut désormais rencontrer les riverains pour entamer des discussions mais que c'est un travail long et compliqué pour mettre tout le monde d'accord. Monsieur Blanchard assure que le travail sur ce dossier va continuer.

Une riveraine regrette le manque de concertation sur ce dossier et aussi que le plan de stationnement n'ait pas été étendu sur le quartier des Chênes, lequel cristallise de nombreuses difficultés de stationnement. Madame souhaite alerter sur la nécessité de ne pas se limiter à du marquage au sol pour matérialiser les pistes cyclables. Enfin, elle demande quels sont les critères retenus pour faire le bilan à l'issue de l'année test.

Monsieur le Maire rappelle, à l'instar de la présentation faite par Monsieur Blanchard, qu'il y a eu un travail de concertation riche sur ce dossier avec de nombreuses réunions et rencontres sur le terrain notamment.

Concernant la matérialisation des pistes cyclables, il est rappelé que le marquage au sol a été privilégié pour des raisons financières pour le temps de la phase test.

Pour le stationnement sur le quartier des Chênes, **Monsieur le Maire** rappelle que sur ce quartier le stationnement appartient majoritairement aux bailleurs sociaux et qu'un travail de longue haleine a donc été engagé avec les bailleurs sur ce sujet.

Enfin, pour ce qui concerne les critères d'évaluation, Monsieur le Maire affirme que les données seront partagées en toute transparence (comptages, accidentologie, bruit, pollution...) à l'heure du bilan.

Un riverain s'interroge sur la pertinence de faire un rond-point en face de la Mairie dans le cadre du nouveau plan de circulation.

Monsieur le Maire assure que même avec les nouveaux sens de circulation, il faut réussir à fluidifier la circulation à cet endroit qui est accidentogène, d'autant plus avec la décision qui a été prise de laisser l'avenue de la Mairie en double sens à la demande des riverains.

Le riverain souhaite revenir sur les voies privées et s'interroge sur le fait que la police fasse respecter le code de la route sur ces voies, particulièrement à l'avenir, car elles vont devenir des voies de délestage selon lui dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan de circulation.

Monsieur le Maire affirme que sur les voies ouvertes à la circulation, même si elles sont privées, la police municipale intervient déjà et continuera de le faire.

Le riverain demande s'il est possible de voir le projet définitif dans l'hypothèse où le plan de circulation serait pérennisé à l'issue de l'année test, il estime que cela pourrait peut-être aider certains riverains réticents à se projeter.

Monsieur le Maire répond que les services travaillent actuellement sur ce projet et qu'il sera présenté dans les mois à venir.

Un riverain demande si les emplacements de stationnement de vélo vont se développer un peu partout dans la ville.

Monsieur le Maire répond qu'en effet des arceaux à vélos seront implantés dans la ville.

Le riverain s'interroge sur les futurs aménagements du boulevard Georges Pompidou.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas vu le projet du Conseil Départemental mais que l'idée est de réduire la vitesse en passant de 4 à 2 voies, de créer une piste cyclable et de végétaliser au maximum.

Le riverain demande si le nouveau plan de circulation et de stationnement s'accompagnera d'une révision de l'offre de bus.

Monsieur le Maire précise que l'offre de bus est gérée par Ile-de-France Mobilité et que le débat porte sur le maintien de l'offre actuelle, il est en mesure de dire que toutes les lignes seront maintenues mais il n'y en aura pas de supplémentaire.

Le riverain demande le coût d'un retour en arrière au cas où le plan de circulation ne serait pas maintenu à l'issue de la phase test d'un an.

Monsieur le Maire répond que cela ne coûtera rien du tout et que tout l'enjeu de l'aménagement pour la phase test consiste justement à faire du provisoire à moindre coût.

Une riveraine évoque le problème du stationnement pour le personnel médical et para médical.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu une campagne de recensement des plaques d'immatriculation de ces professionnels afin qu'ils ne soient pas verbalisés, à condition qu'ils ne soient pas stationnés dangereusement. Dans le cas où des professionnels sont verbalisés par erreur, une demande d'indulgence est faite auprès de l'officier du ministère public.

Un riverain demande si les Ermontois seront consultés à l'issue de la phase test d'un an.

Monsieur le Maire répond que les riverains peuvent se prononcer durant toute l'année de test via la boîte mail plandecirculation@ville-ermont.fr ou le registre qui sera mis à disposition à l'accueil de l'Hôtel de ville.

Le riverain demande ce qu'il advient de l'entretien du mur végétalisé à la gare de Cernay.

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit de la propriété de la SNCF et qu'il a demandé l'autorisation pour que la ville puisse y faire une fresque en lieu et place.

Un riverain demande s'il est possible de connaître les nouveaux parcours des bus.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Une riveraine s'interroge sur les 3 places de stationnement réservées à l'auto-école à côté de la gare de Cernay.

Monsieur le Maire explique que cela répond au besoin de l'auto-école mais que néanmoins leur stationnement sur ces places est temporaire pour leur rotation, ces places peuvent être utilisées par les automobilistes.

Un riverain demande si les villes avoisinantes ont été consultées dans le cadre du plan de circulation pour réduire la circulation de transit au-delà des frontières d'Ermont.

Monsieur le Maire répond que le transit se concentre majoritairement sur Ermont mais qu'il en a parlé avec ses homologues des villes voisines, ces échanges ont vocation à perdurer durant toute la phase test.

Un riverain s'interroge sur l'accessibilité du rond-point de l'avenue de l'Europe/rue du 18 juin par les véhicules longs.

Monsieur le Maire répond qu'il est calibré pour le passage des bus, pour ce qui concerne les camions de façon générale, ils doivent être verbalisés car la circulation des poids lourds de plus de 3.5 tonnes est interdite à Ermont sauf autorisation spéciale.

Une riveraine s'interroge sur la projection du plan de circulation au regard des futurs projets immobiliers connus, notamment celui du Gros Noyer.

Monsieur le Maire réaffirme que le cabinet a pris en compte ces futurs projets dans sa projection.

Un riverain demande si au niveau de la gare routière dans le quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne, il y aura plus de places « dépose minute ».

Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas donné son accord sur le projet « pôle gare » justement car il n'y avait pas assez de places « dépose minute » sur cette proposition.